

AVIS PUBLIC



CERTIFICAT DES RÉSULTATS AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ COMPOSÉ DES ZONES 0083, 0097, 0105 et 0155 RELATIVEMENT À LA RÉSOLUTION CA26 240102 APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP 498 AUTORISANT LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 810, RUE SAINT-ANTOINE EST

Conformément à l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), j'établis, à l'égard du registre ouvert aux personnes habiles à voter, que :

1. le nombre de personnes habiles à voter établi est de 2146;
2. le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 226;
3. le nombre de demandes enregistrées est de 425;
4. la résolution CA26 240102 n'est pas réputée approuvée par les personnes habiles à voter;
5. un scrutin référendaire doit être tenu.

Fait à Montréal, le 15 avril 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie